Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 octobre 2023
(OR. en)

13951/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0810(NLE)

CO EUR-PREP 35
INST 384
UEM 271

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil européen concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

1. Le 19 décembre 2019, M. Fabio PANETTA a été nommé membre du directoire de la Banque centrale européenne pour une durée de huit ans à compter du 1er janvier 2020[1].

2. Par une lettre datée du 12 juillet 2023[2], le président de la Banque centrale européenne a informé le président du Conseil européen de la décision de M. PANETTA de démissionner de son poste à compter du 1er novembre 2023.

3. Le 19 septembre 2023, le Conseil a adopté, conformément à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, une recommandation au Conseil européen concernant la nomination de M. Piero CIPOLLONE en tant que membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans prenant effet le 1er novembre 2023[3].

[1] Décision (UE) 2019/2190 du Conseil européen du 19 décembre 2019 portant nomination de deux membres du directoire de la Banque centrale européenne (JO L 330 du 20.12.2019, p. 52).
[2] 11802/1/23 REV 1.
[3] Recommandation du Conseil du 19 septembre 2023 concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne (JO C 334 du 22.9.2023, p.1).

4. Le 25 septembre 2023, le Conseil européen a consulté le Parlement européen et le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne à propos de la nomination de M. CIPOLLONE en tant que membre du directoire de la Banque centrale européenne.

5. Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a rendu son avis le 27 septembre 2023[4].

6. Le Parlement européen a rendu son avis le 17 octobre 2023[5].

7. Le Comité des représentants permanents et le Conseil sont dès lors informés que toutes les mesures de procédure requises ont été prises pour permettre au Conseil européen d'adopter la décision concernant la nomination de M. CIPOLLONE au directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans à compter du 1er novembre 2023, décision dont le texte figure dans le document EUCO 19/23.

---

[4] 13512/23.
[5] 14297/23.